Envoyé en préfecture le 20/06/2025
Reçu en préfecture le 20/06/2025
Publié le 20/06/2025
ID : 074-247400682-20250610-2025_100-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-CHABLAIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2025-100

OBJET :
MSP du Brevon – Demande de gratuité du loyer pour le cabinet dentaire pendant les travaux

L'an deux mil vingt-cinq, le 10 juin, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Le Biot, sous la présidence de Madame Yannick TRABICHET.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 30

Date de convocation du conseil communautaire : 4 juin 2025

Présents :

Mmes ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth, VERNET Josette, MARTEL Mireille, TRABICHET Yannick, MUFFAT Sophie, GRENAT Maryse et BOYAT Sylvie.
MM. BERGER Jean-François, FOURNET Bernard, BÉARD Patrick, VINET Philippe, MUTILLOD Christophe, VUAGNOUX Jean-Louis, DENNÉ Jean-Claude, GIROD Jean-Marc, DEGENEVE Alain, VUATTOUX Rémy, MENOUD Jean-François, TOURNIER Henri-Victor, HAUTEVILLE Laurent et LOMBARD Gérald.

Résultat du vote :

votants :.....**25**
pour :.....**25**
contre :.....**00**
abstention :.....**00**

Procurations ont été données :
- par Mme BERNAZ Célia à M. VUAGNOUX Jean-Louis,
- par M. MUFFAT Michel à M. DENNÉ Jean-Claude,
- par M. CHALENCON William à Mme TRABICHET Yannick,
- par Mme VERMANT Rebecca à M. VINET Philippe.

M. LOMBARD Gérald a été élu secrétaire de séance.

Madame la Présidente rappelle aux membres du conseil communautaire que, suite à la délibération prise le 8 avril 2025, un bail professionnel de 9 ans a été passé avec un dentiste à compter du 05/05/25 et, à la demande de ce dernier, la gratuité du loyer lui a été accordée pour la période du 5 au 31 mai 25 pendant laquelle il n'a pas pu exercer son activité compte tenu de l'importance de l'installation de ses équipements.

Le plombier n'ayant pas terminé ses prestations à ce jour, la mise en service du matériel du dentiste n'est pas possible à ce stade et l'ouverture de son cabinet est à nouveau reportée, et il demande de bénéficier à nouveau de la gratuité du loyer sur le mois de juin.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **à l'unanimité,**
- **décide** d'accorder la gratuité au dentiste jusqu'à la date à laquelle l'ouverture de son cabinet sera techniquement possible,
- **charge** Madame la Présidente des différentes formalités à accomplir.

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Reçu en Préfecture
Le : .....
Publié ou notifié
Le : .....

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

La Présidente
Yannick TRABICHET

Le secrétaire de séance
Gérald LOMBARD

Publié le : 05/08/2025 16:20 (Europe/Paris)
Collectivité : CC du Haut-Chablais
https://epci.intramuros.org/haut-chablais/documents_administratifs/37322